

Comment les Réserves de Biosphère répondent-elles à l'enjeu de préservation de la biodiversité ?

Question-clé à Luc Barbier, chercheur associé au MAB France
(<https://vimeo.com/732686795>)

Entretien réalisé, transcrit et édité par Anne Teyssède

La logique des Réserves de Biosphère est assise sur des structures porteuses et animatrices de territoires qui sont très différentes. On s'aperçoit qu'on a régulièrement les Parcs Naturels Régionaux (parce qu'il y a là un travail qui est fait entre l'homme et le territoire), les Parcs Nationaux, d'autres structures comme des Conseils de développement qui travaillent sur ces aspects là... Et dans la construction et l'élaboration des projets de biosphère, on a systématiquement des zones « cœurs de nature », des zones tampons, dans lesquelles on identifie des zones à enjeux, voire à grands enjeux pour la préservation de la biodiversité.

Le fait d'être admis dans les Réserves de Biosphère, sur la recommandation du Conseil International de Coopération de l'UNESCO (qui décide si l'on est en capacité ou si le projet qui est déposé est de nature à intégrer le programme *Man and Biosphere*), suscite des préconisations (de l'Unesco) qui nous incitent à renforcer la connexion entre les espaces naturels, qui peuvent dire aussi que le niveau de protection « dure » (au cœur) de la réserve de biosphère peut être insuffisant. Du coup, on a des recommandations qui nous guident, nous orientent et nous poussent, et poussent aussi les élus des territoires à aller plus avant sur la préservation de la biodiversité.

Pour prendre un exemple concret, il y a plein d'outils qu'on peut utiliser dans les réserves de biosphère pour gérer la nature. Il y a des terrains propriété des départements, il y a des réserves naturelles, il y a des espaces naturels sensibles, il y a des protections du conservatoire du littoral ou des acquisitions qui sont faites par lui. Dans la Réserve de Biosphère du Marais audomarois, on a la chance d'avoir des périmètres de préemption du Conservatoire du littoral, qui ont permis par exemple d'acheter une ferme d'une centaine d'hectares il y a six ans, dont le Parc coordinateur de la réserve de biosphère avec l'agglomération est gestionnaire, et sur laquelle on mène un certain nombre d'actions qui sont des solutions fondées sur la nature. Il s'agit en fait de la restauration de milieux. On avait des prairies très dégradées, qui avaient été abandonnées par l'agriculteur, qu'on a reprises progressivement, qu'on a remises en pâturage et en fauche - parce que l'objectif était de maintenir des paysages typiques, avec des acteurs locaux que sont les éleveurs.

Donc on a aujourd'hui deux éleveurs impliqués à nos côtés. Grâce à eux on a remis des choses en place, on a remis des pratiques de pâturage et de fauche qui ont permis aux prairies de revenir. Alors cela s'est fait au détriment de certaines espèces qui préféraient les friches ou les roselières ; ça c'est fait aussi en tenant compte de ces espèces pour éviter de ne faire qu'une gestion simple et unique, dans laquelle on aurait perdu ces espèces. On a essayé de concilier les deux, et en même temps de compléter la connaissance avec des inventaires.

Du coup, on est passé de 200 à 250 espèces dûment recensées à aujourd'hui environ 800 espèces répertoriées, et je pense qu'on finira d'année à plus de 1000. Dans chacun des groupes que l'on a étudiés, que ce soit les poissons, les orthoptères, les araignées, les oiseaux, les plantes ou les mollusques, on a des espèces qui sont dans l'annexe II de la directive Habitats, dans la liste UICN des espèces menacées au niveau national ou régional, et qui du coup confortent complètement les dispositifs de protection et gestion qu'on a pu développer depuis des années.



Vidéo en ligne sur les sites web du MAB France et de Nexus vidéos-clés :
<https://ite.sorbonne-universite.fr/nexus-videos-cles/f-concertation-debat-organisation-action-collective/f7-le-mab-et-les-reserves-de-biosphere>